Le conflit italo-éthiopien

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La mort de l'ancien empereur Lidj Yassou

Rome, 27 novembre. — Les correspondants italiens sur le front du Tigré attribuent à un empoisonnement lent, par du lait d'euphorbe, la mort de Lidj Yassou, ancien empereur d'Ethiopie.

Les correspondants mettent en relief que la mort de Lidj Yassou met fin aux inquiétudes qu'auraient suscitées à Addis-Abeba certains symptômes de révolte en faveur de l'ancien empereur.

Les Italiens seraient en pleine déroute sur le front de l'Ogaden, dit-on à Addis-Abeba

Addis-Abeba, 27 novembre. — Le Gouvernement a publié le communiqué suivant :

« Les Italiens sont en pleine déroute sur le front de l'Ogaden. Le courrier venu de Gorghai annonce qu'à la suite de l'affaire d'Analé, au cours de laquelle les Italiens perdirent quatre tanks, deux camions avec des mitrailleuses, et quatre autres camions, les Somalis italiens se sont retirés en désordre, abandonnant de nombreux cadavres.

» La panique s'est communiquée aux garnisons de Gorahai et de Guerlogubi, qui ont abandonné leurs postes et se sont réfugiés à Oual-Oual et à Wardair, d'où ils se refusent à sortir.

Le fruit d'une campagne de 55 jours dans le Sud du front de l'Ogaden, est donc perdu pour les Italiens. »

Les Ethiopiens s'apprêrent à occuper Gorahai et Guerlogubi.

Le bruit d'une action prochaine sur le front de l'Ogaden semble confirmé par des mouvements de troupes et par l'activité du service de santé.

Le prince Ismail Daoud, accompagné du gros de la mission sanitaire égyptienne, est arrivé à Harrar pour terminer l'installation de deux hôpitaux fixes et de plusieurs hôpitaux volants.

On dit aussi que les troupes du ras Desta auraient pénétré profondément dans la Somalie italienne

Harrar, 27 novembre. — Selon des nouvelles parvenues à Harrar et qui n'ont reçu aucune confirmation, l'armée du ras Desta, comprenant 100.000 guerriers environ, aurait franchi la frontière de la Somalie italienne.

Les avant-gardes éthiopiennes auraient été vues, dit-on, près d'Icha Baidoa, à mi-chemin entre la ville frontière de Dolo et Mogadisque.

Ces nouvelles doivent être accueillies sous toutes réserves.

Le Négus a reçu une délégation des commerçants étrangers

Addis-Abeba, 27 novembre. — Les commerçants étrangers qui avaient sollicité une entrevue du Négus, se sont rendus en délégation au palais où l'Empereur les a reçus immédiatement. Les commerçants ont déclaré qu'ils avaient décidé d'ouvrir une souscription entre eux au profit de la Croix-Rouge ajoutant qu'ils remerciaient l'Ethopie de la généreuse hospitalité qui leur fut accordée. Ils ont fait des vœux pour la prospérité de l'Empire et de la famille impériale.

Le Négus s'est montré touché du geste des commerçants étrangers et a déclaré qu'il ne l'oublierait pas.

« Nous nous reverrons souvent, a-t-il ajouté, surtout lorsqu'une paix acceptable et durable aura ramené la tranquillité dans nos cœurs. »

L'Empereur paraissait fatigué de sa lourde tâche quotidienne actuelle, mais les soucis de l'heure présente n'ont en rien altéré sa sérénité.

EN ITALIE

Les contributions volontaires se multiplient

Rome, 27 novembre. — L'élan patriotique ne se ralentit pas. On continue à signaler les offres les plus significatives d'or, d'argent et de métaux destinés à aider le pays dans sa résistance aux sanctions.

Dans diverses villes, les femmes de soldats morts à la guerre et de fascistes qui tombèrent sous les coups d'éléments subversifs, ont également donné les médailles d'or décernées à la mémoire de leurs morts.

A Milan, le Touring-Club et la société Dante Allighieri, ont remis à l'Etat toutes leurs médailles et plaquettes d'or.

Mgr Nogara, archevêque de Cozence, a donné une médaille d'or qu'il avait reçue du Pape, et Mgr Angotti, archevêque de Goritza, la chaîne d'or de sa croix pastorale.

Huit cents ouvriers des usines métallurgiques d'Arezzo n'ayant pas d'or à offrir à l'Etat, ont décidé de lui consacrer une journée de salaire. Ces exemples créent une émulation qui suscite chaque jour de nouveaux sacrifices.

Mettre l'embargo sur le pétrole, ce serait étouffer l'Italie, mais l'Italie ne se laissera pas étouffer sans réagir ; elle serait capable de tous les gestes désespérés. Tel est le raisonnement d'un grand nombre d'Italiens, surtout de ceux dont l'opinion compte parce qu'ils sont parmi les fascistes de la première heure.

Des conversations franco-anglaises auraient porté sur l'annexion de l'Ogaden à la Somalie italienne

Les conversations d'experts français et anglais, à Paris, n'ont pas été commentées; on croit savoir à Rome qu'elles ont porté sur la délimitation d'une nouvelle frontière de la Somalie italienne par annexion d'une partie de l'Ogaden.

Le discours de M. Pierre Laval a été accueilli favorablement

Rome, 27 novembre. — Dans les milieux officieux, on déclare que le discours prononcé mardi à la radio par M. P. Laval, a été apprécié en raison de son caractère amical. On ajoute que, d'ailleurs, le ton de ce discours n'a nullement surpris, le Gouvernement français ayant déjà donné souvent des preuves de cette amitié.

On espère que les vœux exprimés par le Président du Conseil en vue d'une solution du conflit actuel, seront réalisés.

Les nécessités de la guerre créent une situation difficile pour la population, à Asmara

Khartoum, 27 novembre. — Des voyageurs arrivés d'Asmara rapportent que les services d'électricité et de distribution d'eau dans cette ville sont constamment en panne à cause de l'effort exceptionnel qu'ils ont à fournir en raison de l'augmentation de la population militaire. La ville est presque chaque soir plongée dans l'obscurité et les journalistes doivent travailler à la chandelle.

Des quartiers entiers sont privés d'eau pendant des journées. L'essence est réquisitionnée par l'armée et il est impossible d'en acheter. Un grand nombre de denrées sont introuvables dans les magasins.

A GENÈVE

La mise en vigueur des sanctions n'est pas générale

Genève, 27 novembre. — Le Comité des experts du Comité d'application des sanctions s'est réuni mercredi matin au siège de la S.D.N. Il s'est constitué immédiatement en deux sous-comités, dont l'un s'occupera des mesures de pression financière sur l'Italie et l'autre des sanctions économique proprement dites et de l'embargo sur les armes.

Il résulte des renseignements mis sous les yeux du Comité d'application, que le 26 novembre à 18 h., sur cinquante-huits Etats membres de la S.D.N., susceptibles d'appliquer les sanctions, cinq seulement n'avaient pas annoncé la mise en vigueur de la proposition 1 (embargo sur les armes et munitions à destination de l'Italie). Ces Etats sont l'Afghanistan, la Turquie, le Guatemala, Haïti et le Salvador.

Neuf Etats n'avaient pas annoncé la mise en vigueur de la proposition 2 (mesures financières).

En ce qui concerne la proposition 3 (interdiction d'importation de produits italiens), quinze Etats ne l'avaient pas mise en vigueur et parmi eux le Chili, la Chine, la Suisse.

En ce qui concerne la Suisse, les importations d'Italie continueront, mais par voie de compensation et sans remise de devises.

Enfin, quatorze Etats n'avaient pas annoncé la mise en vigueur de la proposition 4 (interdiction d'exportation à destination de l'Italie de certaines matières premières), mais la plupart de ces Etats ont annoncé des mesures en préparation. Les autres ont donné leur acceptation de principe.

EN FRANCE

M. Pierre Laval a reçu l'ambassadeur de Grande-Bretagne

Paris, 27 novembre. — M. Pierre Laval, Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a reçu mercredi matin, sir George Clerk, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

Le procès Stavisky

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

— On vous a donné, dit-il, à expertiser des pierres saisies à Bayonne. Comment savez-vous qu'elles avaient été dans les coffres du Crédit d'Orléans ?

M. Seror répond, en se tournant vivement vers les jurés :

— J'ai reconstitué le lot de 333 carats en poids et nombre engagé à Bayonne, car on ne retrouve jamais autant de pierres ayant ce même poids.

— C'est un raisonnement, ce n'est pas une expertise, lance Me Lamour.

D. Seror élève la voix :

— Je ne me laisserait pas faire, Maître.

M. Seror maintient ses conclusions, mais Hayotte affirme que les émeraudes de Bayonne ne sont pas celles d'Orléans et, comme le président demande ce que sont devenues, dans ce cas, les émeraudes d'Orléans, Hayotte déclare que c'est Alexandre qui les a remportées il ne sait où.

Me Lamour et M. Seror poursuivent leur discussion dans une confusion croissante.

Le Président suspend l'audience.

L'audition d'un inspecteur des Finances

A la reprise, le Président donne l'ordre de faire entrer le témoin suivant. C'est M. Gabriel Ardant, inspecteur des Finances, chargé en juillet 1931, de faire une enquête sur le Crédit municipal d'Orléans. Il rappelle les grandes lignes du rapport qu'il rédigea après son inspection et déclare:

— Il y avait une gestion occulte, des irrégularités nombreuses.

« Desbrosses m'a déclaré qu'il ne pouvait pas ouvrir la boite scellée des émeraudes, parce qu'une pareille opération ne pouvait avoir lieu qu'en présence de celui qui avait remis les pierres précieuses. J'ai appris que cette formalité n'existait pas. » (Sensation).

« Il y a des responsables qui ne sont pas ici »

Me Legrand remarque alors:

— Votre rapport arrive aux Finances. Aucune suite. Le rapport Cousin, les Finances le connaissent en novembre 1931. Les Finances savent qu'à Bayonne Stavisky va recommencer ce qu'il fit à Orléans. Et les Finances ne bougent pas. (Sensation). Il y a des responsables et nous ne les voyons pas ici. Nous avons fait le procès du Parquet, mais un autre procès s'instaure. Il y a des complaisances dans bien d'autres milieux. (Mouvements).

Quelques autres témoins sont entendus et la séance est levée.

LES « GUEULES CASSÉES » ET LA LOTERIE NATIONALE

L'Union des blessés de la face « Les Gueules cassées » remercie le public de la confiance qu'il apporte aux dixièmes de la douzième tranche émis par ses soins et sous sa garantie et fait connaître que la treizième tranche est d'ores et déjà à la disposition des souscripteurs.

Le succès de la douzième tranche est tel qu'il convient de se hâter de souscrire en s'adressant au délégué régional, 30, rue de la Douane, Toufflers (Tél. Roubaix: 865.53).

LETTRE DE BRUXELLES

Le Gouvernement devant les partis

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 27 NOVEMBRE 1935.

La Chambre a fait confiance au Gouvernement, pour son attitude à Genève, dans l'affaire des sanctions contre l'Italie.

Ce vote est-il concluant ? Les protestations de M. Jennissen étaient, huit jours plus tôt, tombées dans un silence de mort. Aucune voix ne s'était élevée pour le soutenir. Tous les orateurs qui étaient intervenus dans le débat, l'avaient accablé. Or, le vote a donné 128 voix en faveur du Gouvernement contre 5 et 22 abstentions. C'est un succès, certes, pour le Gouvernement ; mais cela montre aussi que l'opposition à sa thèse genevoise est plus forte qu'on ne le pensait.

Remarquons d'abord que la Chambre compte 187 députés et que 155 seulement d'entre eux ont pris part au vote. Il y a donc 32 députés qui n'ont pas cru bon de se déranger pour une question aussi importante, 32 députés à qui la question italo éthiopienne est totalement indifférente. C'est plus du sixième de la Chambre. On trouve dans ce fait une nouvelle preuve de cet absentéisme qui fait tant de mal au régime parlementaire et qui suscite les protestations de plus en plus nombreuses des citoyens qui trouvent que le devoir le plus élémentaire des députés, c'est de remplir consciencieusement le mandat qu'ils ont sollicité.

Outre ces 32 absences, il y a eu 22 abstentions. D'accord avec M. Van Zeeland sur la légitimité du respect des signatures données, 22 députés n'ont pu lui faire confiance parce que son attitude à Genève n'a pas suffisamment tenu compte de l'amitié italo-belge, ni des dangers que les sanctions font courir à la paix en général, au commerce et à l'industrie belges, en particulier.

Sans doute, les trois communistes et les trois frontistes étaient-ils du nombre. Il y avait aussi neuf catholiques et sept libéraux. Trois catholiques et deux libéraux ont voté contre le Gouvernement qui a obtenu, en fin de compte, 122 voix sur 187 députés. Tous les socialistes ont voté oui. Cette situation est symptomatique. Tandis que l'extrême-gauche, qui aime à répéter que le Gouvernement réalise son programme et fait bloc autour de lui, les deux partis qui représentent aujourd'hui la contre-révolution, restent inquiets, divisés, hésitants, devant l'action gouvernementale, dont ils craignent certaines tendances socialisantes.

La dernière manifestation de cette inquiétude, on la trouve dans le vote au sujet du conflit italo-éthiopien. On la trouve encore dans la question que vient de poser un député de droite, M. Sinzot, au Premier Ministre. Il s'agit d'une circulaire du ministère de l'Intérieur, où M. du Bus de Warnaffe rappelait à leur vraie mission les Conseils provinciaux et communaux.

En plein Congrès socialiste, M. Vandervelde a désavoué cette circulaire; et, depuis lors, les socialistes répètent que celle-ci est retirée. Est-ce vrai ? demande M. Sinzot.

Si cela était, en effet, la prédominance des ministres socialistes sur les autres ministres serait difficilement niable.

S...

A l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels du Nord

Le paiement des retraites et des pensions d'invalidité de la loi sur les Assurances sociales

Les assurés sociaux en possession d'un livret de retraite de la loi sur les Assurances sociales ou d'un titre de pension d'invalidité délivré par la Caisse vieillesse-invalidité de la Mutualité du Nord, sont informés que le paiement des arrérages des mois de septembre, octobre et novembre 1935, aura lieu à partir du lundi 2 décembre prochain.

A Lille, à l'Hôtel de la Mutualité, 11, boulevard Vauban ;

A Roubaix, au siège de la Caisse, 32, rue des Fabricants, 67 ;

A Tourcoing, à la Maison de la Mutualité, rue de l'Industrie, 17.

Les retraités et pensionnés qui perçoivent eux-mêmes leurs arrérages trimestriels, devront être porteurs de leur livret de retraite ou de pension d'invalidité comportant photographie. Le paiement leur sera fait sur simple remise du coupon, dûment revêtu de l'acquit donné en présence du payeur.

Si l'intéressé ne se présente pas lui-même, il doit faire remplir par le maire de sa résidence le certificat de vie reproduit au verso du coupon correspondant, et l'adresser à la Caisse vieillesse-invalidité de la Mutualité du Nord, 11, boulevard, à Lille.

Le paiement pourra être effectué à son représentant, porteur du livret, on lui être assuré par voie postale, à domicile.

Les assurés sociaux nés avant le 1er juillet 1875, ayant demandé la liquidation de leur retraite de la loi sur les Assurances sociales, et qui ont reçu ou recevront ces jours-ci, un bon d'acompte sur pension, pourront en percevoir le montant aux adresses ci-dessus.

Les acomptes ne sont alloués qu'aux assurés qui, par la régularité et l'importance de leurs versements, ont droit au minimum garanti de 600 francs.

Le montant des acomptes est uniformément fixé à :

40 francs par mois pour les assurés ayant stipulé la réserve de leurs versements ou qui ont demandé la réversion de leur pension sur leur conjoint ;

50 francs par mois pour les assurés dont la pension a été constituée à capital aliéné.

Les bons d'acompte peuvent être également payés par la poste, à domicile.

Si l'assuré en possession d'un bon d'acompte ne peut se déplacer, il lui suffit de retourner le bon d'acompte à la Caisse vieillesse-invalidité de la Mutualité du Nord, 11, boulevard Vauban, après l'avoir dûment acquitté, et en souscrivant la formule demandant à être payé par la poste.

Dans ce cas, la Caisse assure le paiement postal à domicile, mais les frais d'envoi sont à la charge de l'assuré et sont déduits en conséquence du montant des paiements à effectuer.

LE MOUVEMENT SÉDITIEUX AU BRESIL

(Ph. Keystone.)

LA POLICE MONTÉE CIRCULE DANS LES RUES DE PERNAMBOUC

Rio de Janeiro, 27 novembre. — On mande officiellement de Natal que les rebelles ont abandonné cette ville.

A Rio de Janeiro une escadrille a bombardé la caserne du 3e régiment d'infanterie, où avait éclaté une rébellion. A la suite du bombardement, la caserne a pris feu et elle a été reprise par les troupes fidèles au Gouvernement.

On annonce, d'autre part, officiellement, que trois officiers et plusieurs soldats ont été tués à l'Ecole d'aviation.

Nonces et cardinaux

A propos de la création de nouveaux cardinaux, notamment de Mgr Baudrillart et Mgr Maglione, nonce à Paris, il n'est pas sans intérêt de donner quelques détails tant sur le collège des cardinaux que sur la représentation du Saint-Siège auprès des différents Etats.

Les cardinaux sont princes de l'Eglise. Du point de vue protocolaire dans les rapports entre le Saint-Siège et les puissances temporelles, ils sont considérés comme constituant la famille du Souverain-Pontife ; ils reçoivent les honneurs réservés aux princes de sang impérial ou royal, c'est-à-dire qu'ils prennent place immédiatement après les souverains ou chefs d'Etat et avant les ambassadeurs.

Si maintenant nous considérons les cardinaux dans l'Eglise même, nous les retrouvons assistant le Pape dans le gouvernement de l'Eglise et procédant à l'élection du Souverain Pontife au cas de décès.

Les cardinaux sont au nombre de soixante-dix. Ce chiffre en fait est rarement atteint, car les Papes ne se hâtent pas de combler les vides, afin de conserver une marge quand de nouvelles nominations leur paraissent souhaitables. Au 1er janvier 1934, on comptait cinquante-six cardinaux, dont vingt-huit italiens.

Depuis 1918, aux termes du droit canonique, la dignité cardinalice ne peut être conférée à celui qui ne serait pas prêtre. Sous le pontificat de Léon XIII, le collège des cardinaux comptait un membre qui était simple diacre. L'histoire nous fait connaître des laïcs qui ont reçu le chapeau, Mazarin par exemple. Comme pour être ordonné prêtre il faut avoir au moins vingt-quatre ans, par voie de conséquence, on ne peut être créé cardinal avant cet âge.

Les titres de cardinal-prêtre, cardinal-diacre ne doivent pas nous induire en erreur ; il serait trop long d'exposer ici à quoi ils correspondent. Ainsi pour nous borner à cet exemple, le titre de cardinal-prêtre peut fort bien s'appliquer à un archevêque.

La représentation diplomatique du Saint-Siège auprès des gouvernements, est assurée par les nonces et les internonces.

Le nonce, à ne retenir qu'une partie de ses attributions, est en quelque sorte l'ambassadeur du Saint-Siège, un agent diplomatique accrédité auprès d'un Etat pour négocier avec lui les affaires politico-religieuses qui intéressent le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil.

L'internonce a les mêmes attributions, mais son rang est moins élevé. Ainsi les Pays-Bas n'ont — et n'acceptent d'avoir — qu'une internonciature. Il y a entre la nonciature et l'internonciature, la même différence qu'entre une ambassade et une légation.

La représentation diplomatique n'est pas toujours réciproque. Ainsi le Saint-Siège est représenté en Suisse et dans les Pays-Bas, mais ces deux pays n'ont pas de légation auprès du Vatican. A l'inverse la Grande-Bretagne a une légation près du Saint-Siège mais il n'y a à Londres ni nonce ni internonce.

Seuls les nonces — à l'exclusion des internonces — ont le privilège d'être considérés comme les doyens du Corps diplomatique, quelle que soit leur ancienneté. Le nonce aura donc le pas sur les autres ambassadeurs et c'est lui qui prendra la parole au nom du corps diplomatique. C'est une coutume internationale qui a été enregistrée par le Congrès de Vienne de 1815 et qui depuis lors a toujours été fidèlement observée.

Disons enfin que le légat pontifical est un cardinal en mission extraordinaire pour une solennité religieuse ou parfois pour des négociations avec le pouvoir civil.

F. C.

— De Valence : Au village de Mourzinas, que minent les courants d'eau souterrains et qui a dû être évacué, les eaux continuent leur œuvre de ravinement, et les maisons, devenant de plus en plus branlantes, ne tarderont pas à s'abattre, tel un jeu de cartes.

Le Coin du "Broutteux"

PETITE CAUSETTE

Vous savez ben, mes gins, qu'ch'est pour mi in plaiji chucré d'vous raconter tous les semaines min p'tit conte vin l'Coin du Broutteux.

Allons, v'nez s'assir in rondiole chi à l'intour nous allimes faire insonne inne petite causette :

A c'matin, comme à m'n'habitude, après avoir bu m'petite goutte de café j'ouvros l'journal de Roubaix, pou vir les nouvelles du jour v'là que j'vos qu'pardesous l'z'artiques de l'guerre d'Ethiopie y étot récrit in grandés lettes qu'in avot trouvé l'moyen d'faire de l'laine avec du lait !

— Quo qu'ch'est qu'te rinconte, Broutteux, te vins seuû ? Je n'd'attinds in qui dit à min d'rire.

Bé, non, pure vérité ; v'là chin qui étot récrit : « Un ingénieur italien, M. Ferroti, a trouvé le moyen de faire de la laine avec du lait.

« Un de nos concitoyens, particulièrement compétent dans la chimie appliquée à l'industrie textile nous a déclaré avoir vu récemment en Italie du tissu fait avec du fil de lait.

« Mais, au fond, a-t-il ajouté, cela n'a rien de particulièrement extraordinaire ; il y a longtemps qu'on a filé l'albumine retirée de la caséine du lait ».

J'attinds in marchand d'laine qui m' dit in faijant d'z'is d'blanc fer : cha ch'est des bleus contes.

Po ad'tut, et pouquo que ch'trot po vrai, vu qu'des chimistes allemands ont invinté l'vistra qu'in peut faire avec : des camisoles, des bas, des cravates, des couvertures de lit et d'z'autes et acore d'z'autes.

In dit même que l'z'inglais y saitent faire du coton avec du bos d'arpes. Vous veyi ben qui n'a pus rin d'impossibe.

Pou n'derveinir au lait que ch'est l'suprême d'pus que l'monte est monte et qu'la terre est ronte, vu qui sert à él'ver les ceux qui vont former chin qu'in appelle l'genre humain.

Est c'que l'premi mot qu'in afant y sait dire après papa, maman, ch'n'est po lolo ?

Ah ! c'bon lolo que l'bébé bot sus l'écours de s'ma mère ou qui chuche au biberon in perdant sin p'tit peton vin s'nonotte. Ou ben qui est bercé pa s'grande sœur qui chante :

Fais dodo, Colin, mon p'tit frère,
Fais dodo, t'auras du lolo.

Est c'que l'lait n'fait po l'crême qui sert à faire c'bon burre qui faut ête l'derni des malheureux pou n'pus pouvoir in mette sus s'tartine. C'burre qui sert à faire des couques, des gâteaux et qu'in n'peut po s'passer d'li pou faire de l'bonne cuisine. Y a in vil dicton qui plaint sti qui dot mingi :

Des peun'terre à l'plure
Et de l'soupe sans burre.

Tchan qu'in est grand et qu'des souvenirs d'enfance vous erpass'tent pa la tête in a souvenance d'inne belle fabe de Lafontaine qu'in appeurdot à l'école ; cha queminchot essin :

Pierrette, sur sa tête ayant un pot au lait,
Bien posé sur un coussinet,
Prétendait arriver sans encombre à la ville.

Et la chanson de l'bergère d'u qui a in couplet qui dit :

Elle fit un fromage,
Et ron ron ron, petit patapon
Elle fit un fromage,
Du lait de ses moutons.

L'laitache fait l'richesse de ben des gins des montagnes qui treuv'tent vin l'lait des vaques et des moutons d'quo non po foque s'nourrir, eusses et leu famille, mais encore d'fabriquer des fromaches erlommés au long et au larque.

Et, même, l'lait a servi à certains propos dev'nus populaires. In dit d'in homme qui s'met vite in colère : qui monte comme inne soupe au lait.

In parlant d'in garchonnal qui s'mêle à l'conversation des gins mal à propos, in dit : si in pocherot aus sin nez y vuderot acor du lait.

Et j'ai souvenance d'inne chanson d'Béranger qu'in dijot :

Allons, Babet, un peu de complaisance,
Mon lait de poule et mon bonnet de nuit.

Et vous sari ben croire que l'lait d'madjette ch'est acore sti qui a l'boutchet ! In dit qui est souverain pou les malates de l'potraine et qui rinferme ben des qualités.

Vin tous les pays, savez, l'lait y est si utile qu'in n'peut quasimint po s'in passer. L'z'arapes, eusses, y boittent du lait d'chamelle, l'madame du chameau. In Laponie, ch'est du lait d'renne, d'inne espèce de cerf, qui, attelé à in traîneau y sait faire in trajet d'quarante lieues par jour. Vin l'renne tout y est bon et utile : l'lait, l'peau, les nerfs, les cornes, l'z'oches, l'poil et l'viande. Si ben qu'des riches Lapons y z'ont des troupeaux d'quate et même cinq cents rennes.

In Laponie l'richesse d'in individu s'compte pa l'quantité d'ses troupeaux d'rennes. Pou les marieux ch'est l'même: au pus qu'in mon père donne des rennes à s'fille, au pus qu'ill' a in gros port de mariache.

D'téfos, vin l'lait, y n'd'a in qui paraîtrot qui surpasse tous l'z'autes. Vous allez rire tchan que j'vas l'lommer... Bé, ch'est du lait d'baudesse

L'lait d'ânesse, d'après chin quin dit, ch'est l'roial de l'z'ermèdes pou les poitrinaires et y paraîtrot qu'in Ro d'France, qui n'd'a bu, François premi, y a été erdpéri d'inne maladie qui l'faijot tourner, ratourner, et faire des tchuberlires vin s'in lit à forche qui n'avot pus dormir.

Chin qui m'ermet in souvenance inne petite histoire que j'm'in vas vous raconter, accoutez : In Monsi, qui n'portot po verte feuille, y li avot été erquemandé d'boire du lait d'ânesse.

In li dit d'u qui faut aller pou n'in trouver. Et v'là que c'Monsi s'in va à l'majon d'inne paysanne qui li monte vin l'étchurie, l'ânesse inveue s'n'ânon que ch'étot in p'tit baudet fin perniot.

L'Monsi s'attind aveuque l'paysanne pour quarante francs par mos pou li fournir du lait d'ânesse. Et j'vous asseure qui se n'd'a si ben trouvé qu'au d'but du mos y étot tout in aute.

Y s'in va trouver l'payasanne pou l'payi, mais v'la qu'in pus qu'des quarante francs qui étot convenu, ill' li erclame dix francs.

— Pourquoi donc ces dix francs en plus ? y d'mande l'Monsi.

— Bé, ill' répond l'finarde in montrant l'petit baudet, pour votre frère de lait.

Jules WATTEEUW.

A la Commission départementale du Nord

La Commission départementale du Nord s'est réunie hier mercredi, à la Préfecture, sous la présidence de M. Paul Perrier, doyen d'âge.

M. Armand Guillon, préfet du Nord, assistait à la séance.

La Commission départementale a constitué comme suit son bureau: président, M. J. Demolon; vice-président, M. Louis Masson; secrétaire, M. Crespel.

Au nom du bureau, M. Demolon en prenant la présidence de la séance, a adressé des remerciements à M. Paul Perrier, doyen d'âge et à ses collègues pour la marque de sympathie qu'ils ont bien voulu lui accorder.

La Commission a procédé ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance. Elle a donné notamment acte à M. le Préfet de ses communications relatives à l'état des centimes départementaux et au compte rendu de l'attribution des subventions attribuées aux divers organismes de secours de chômage.

Roubaix

Aujourd'hui, jeudi 28 novembre :

Aujourd'hui : saint Sosthène ; demain, saint André.

Soleil : Lever, 7 h. 21 ; coucher, 15 h. 57.

Lune : Nouvelle du 26 ; premier quartier le 3 décembre.

Bulletin météorologique pour la journée du 28 (région Nord) : Amélioration passagère dans la nuit et la première partie de la journée ; brouillards matinaux par place, ciel se couvrant ensuite par l'ouest avec quelques faibles pluies ; vent d'ouest faible à modéré ; le minimum de température sera sans grand changement sur la veille ; gelées nocturnes.

Caisse d'Epargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 22, rue des Longues-Haies ; à 14 h., consultation pour enfants.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 43, rue de Cassel : à 14 h., consultation pour enfants

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : de 10 h. à 11 h., à l'école de la rue de l'Industrie ; de 10 h. à 11 h., à l'école maternelle de la rue de Flandres ; de 15 h. 30 à 16 h. 30, à l'Ecole pratique de la place Notre-Dame.

LE RECENSEMENT DES ARMES A FEU

Officiellement, tout l'arsenal privé de notre ville sera connu dans quelques jours

Nos lecteurs n'ignorent pas qu'un récent décret-loi — promulgué le 23 octobre — a fait une obligation à tout citoyen français de déclarer l'arme qu'il peut avoir en sa possession.

Cette déclaration doit se faire dans les commissariats de chaque ville et notre curiosité professionnelle nous a poussé à faire le tour des cinq arrondissements de Roubaix où s'empilent les formules officielles de « déclaration d'armes » à remplir par les intéressés.

Différents retards dans les modalités d'application du décret n'ont permis aux commissaires de police de Roubaix de recevoir lesdites déclarations que depuis une dizaine de jours.

Aussi les statistiques que nous allons donner sont-elles loin d'être complètes. Elles ont toutefois la valeur d'un premier témoignage.

Un fait amusant est à noter. C'est que, respectueux de la consigne, les agents de police et de la sûreté se sont empressés de déclarer le revolver qui est, en quelque sorte, l'un des attributs de leur fonction.

Or, leur zèle a été superflu car, entre temps, une nouvelle réglementation, parue au « Journal Officiel », est intervenue qui énumère toutes les catégories de citoyens exempts de la déclaration.

Les représentants de la force publique étaient inclus dans ces catégories, car évidemment nul n'ignore — pas même l'Etat — qu'ils sont détenteurs d'une arme à feu.

Quoi qu'il en soit, jusqu'à présent, 504 de nos concitoyens ont accompli la formalité prévue par la loi. Ces déclarations se répartissent comme suit : 86 au commissariat du premier arrondissement ; 112 au deuxième arrondissement ; 151 au troisième ; 75 au quatrième, 80 au cinquième.

Halle Filpo. - Voir en dernière page. 1575

IL Y A CINQUANTE ANS...

...un policier de Roubaix se faisait décerner par Pasteur un diplôme de parfaite gouvernante...

Les agents sont de braves gens... la chanson le dit et nous ne sommes pas loin de le croire. Surtout depuis que le hasard nous ayant mis sous les yeux des exemplaires du « Journal de Roubaix » de l'an 1885, nous y avons relevé, décerné par l'illustre Pasteur, au sous-inspecteur de sûreté Marais, un diplôme de parfaite gouvernante...

D'aucuns prétendront qu'il n'y a là rien d'extraordinaire, car on a encore coutume d'appeler nos excellents policiers des anges gardiens...

Le sous-inspecteur Marais, il y a cinquante ans, fut tout cela à la fois. Qu'on en juge!

Le 7 novembre 1885 — l'année même où la gloire touchait de son aile un chimiste du nom de Pasteur — trois enfants de notre ville: Adrien Malfait, Hélène Bourgois et A. Mahieu furent mordus par un chien enragé.

M. Julien Lagache, alors maire de Roubaix, envoya immédiatement un télégramme à Pasteur pour lui demander s'il consentait à traiter les trois jeunes Roubaisiens.

La réponse de Pasteur ne se fit pas attendre. Quelques heures plus tard, arriva à la mairie le télégramme suivant: « Envoyez sans retard. — Pasteur ».

Aux frais de la municipalité, le maire décida d'envoyer d'urgence les trois enfants et... il les mit dans le train de Paris en compagnie du sous-inspecteur de la Sûreté Marais, qui était chargé de veiller sur eux.

Ils furent logés à l'Hôtel des Arts réunis, 71, rue de la Glacière, et tous les matins, sous la conduite du sous-inspecteur de Sûreté, ils se rendaient au laboratoire de la rue d'Ulm — le savant n'ayant pas de clinique — où Pasteur faisait aux enfants des « inoculations d'une moëlle de lapin mort rabique ».

Au bout de dix jours, le corps couvert de pustules à cause du traitement, mais sauvés et ravis, les trois jeunes Roubaisiens rentrèrent émerveillés, d'abord d'avoir vu Paris et ensuite d'avoir été l'objet de la paternelle bonté du grand savant.

Pasteur avait même fait cadeau à la petite Hélène Bourgois, qui appartenait à une famille pauvre, « d'une pièce de vingt sous qu'elle ne devrait jamais changer »...

Quant au sous-inspecteur Marais, qui, à l'Hôtel, au laboratoire et pendant le voyage ou les trajets dans Paris n'avait pas quitté d'une semelle ses petits protégés, il déplia, en tremblant, devant le maire, M. Julien Lagache, une lettre de Pasteur où celui-ci écrivait:

« ...Je me félicite des soins et de l'esprit de discipline du sous-inspecteur de police à qui vous avez confié la garde de mes petits patients... »

...Et voilà comment, en l'an de grâce 1885, un sous-inspecteur de police roubaisien recevait de l'illustre Pasteur un diplôme de parfaite gouvernante...

POUR LES FETES, offrez un cadeau utile, tel que chemise, cravate, foulard, gilet-tailleur, pull-over, etc..., que vous trouverez aux GALERIES FRANÇAISES, Chemiserie, 28-30, rue de Lannoy. 6173

Un cambrioleur est condamné à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour par la Cour d'assises du Nord

Le 29 juillet dernier, le clochard Emile Henry, avisant à Douai l'habitation de M. Raoult, directeur de l'Ecole des Métiers, place Carnot, alors en vacances à Villers-sur-Mer, résolut d'y commettre un cambriolage.

Son projet fut facilité par le fait qu'un square longe cette habitation et le malfaiteur eut tôt fait d'escalader un mur et de sauter dans la place. Une fois là, il brisa une vitre et pénétra dans l'appartement qu'il visita, s'emparant notamment d'une montre et d'une chaîne en or, d'une bague, de bouteilles de vin fin et de champagne.

Après s'être restauré, il s'en alla dans la nuit sans être inquiété.

La police de Douai l'identifia et put le mettre assez rapidement en état d'arrestation.

Le montant du vol a été évalué à 1.000 francs. Henry se montre assez indifférent du sort qui l'attend.

Après réquisitoire de M. l'avocat général Vigneron, et plaidoirie de Me Locoge, du barreau de Douai, Henry est condamné à 2 ans d'emprisonnement et à 5 ans d'interdiction de séjour.

« LA SORBONNE » A ROUBAIX

Nous rappelons que sous le patronage des « Flambeaux », aura lieu samedi prochain, à 15 h., une matinée consacrée au XIIIe siècle, au Ciné-Théâtre du Vieil-Abreuvoir.

La venue à Roubaix de M. Gustave Cohen, l'érudit professeur de littérature du Moyen-Age à la Sorbonne, ainsi que du groupe artistique et théâtral de la Sorbonne, « Les Théophiliens », constitue un véritable événement.

M. Gustave Cohen parlera de la puissance de création et de réflexion philosophique de cette prodigieuse époque pendant laquelle grandirent sur le sol de France nos fières cathédrales. Le chef-d'œuvre de Rutebeuf, « Le Miracle de Théophile » qui sera représenté par le célèbre groupe théâtral de la Sorbonne, « Les Théophiliens », véritable premier Faust, pose le problème de la destinée humaine.

Pour terminer cette fête de l'esprit, M. Abadit dira le « Dit de l'Herberie », autre chef-d'œuvre, mais cette fois de rire et de verve burlesque ; son succès fut sans précédent au printemps dernier à Paris, lors des représentations qui eurent lieu devant l'église Notre-Dame et où quarante mille spectateurs l'applaudirent.

Pour cette belle, instructive et unique matinée qui réunira tous les arts du XIIIe siècle : littérature, théâtre et musique, la location est ouverte à la maison Jubé, rue de la Gare.

Le plan de la salle se couvre rapidement, il ne reste plus de places à 6 fr. Prix actuels des places : 8, 10 et 15 fr.

Cette représentation aura lieu également à Lille, sous la présidence du recteur de l'Académie, en la Salle Industrielle, le dimanche 1er décembre, à 15 h.

UNE FUITE RUINEUSE POUR UN PROPRIÉTAIRE

Un industriel qui possède plusieurs immeubles dans la banlieue parisienne avait pris la sage précaution, pour parer à toutes les éventualités, de munir chacune de ses concierges d'un boîtier électrique, sans spécifier tout d'abord la marque de la pile qu'il convenait d'adopter. Il vient de s'apercevoir que l'utilisation exclusive des piles inoxodes Wonder lui avait permis de réaliser très rapidement à cet égard de sensibles économies. La pile inoxoda Wonder ne s'use que lorsqu'on s'en sert.

L'assemblée générale de la Fraternelle des Combattants roubaisiens

Nous avons dit que l'assemblée générale de la Fraternelle des Combattants roubaisiens serait présidée par M. Leeman. Beaucoup de combattants ne connaissent ce grand militaire que de nom. Aussi sommes-nous heureux de donner aujourd'hui sa biographie de combattant.

Homme du Nord, puisque né à Hazebrouck en 1891, Georges Leeman fut mobilisé le 2 août 1914 comme caporal au 8e R.I. Sergent en septembre 1914, il fut blessé le 19 septembre 1914. Il repart volontaire au 2e zouaves et est nommé sous-lieutenant le 16 mars 1916. Cité une première fois en avril 1916 et blessé une deuxième fois le 28 avril 1916, il reçut une deuxième citation à l'ordre de l'armée. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1917.

Il est maintenant père de neuf enfants, dont huit vivants.

Il fut nommé officier de la Légion d'honneur, en juillet 1934.

Ses titres sont nombreux : président de la section de Neuilly de la Ligue des Chefs de section en 1919 ; membre du Comité directeur de cette ligue en 1922, secrétaire-général, puis vice-président jusqu'en 1933 et depuis vice-président d'honneur ; à ce titre délégué à la Confédération nationale et à l'Union départementale jusqu'en 1933 ; à cette date, membre du Comité directeur de DRAC, et son délégué à l'U.D., à la Semaine et à la Confédération nationale ; trésorier-général de l'U.D. de la Seine depuis 1931. A la Confédération, il fut désigné comme secrétaire de la Commission de la Paix et de la Commission des 19, la plus importante commission.

Pendant un an, il fut administrateur de la Confédération. Il est actuellement membre du Conseil d'administration et du bureau de la Semaine.

Voilà l'homme qui viendra porter la bonne parole le dimanche 1er décembre au Casino aux adhérents du beau groupement roubaisien. Gageons que la salle, quoique vaste, sera comble pour l'écouter et l'applaudir.

Il sera accompagné de M. Maurice Olivier, bien connu des Roubaisiens, tant comme militant que comme orateur.

AVEZ-VOUS PENSÉ

aux choix des cadeaux qu'en cette saison vous aurez à offrir à vos amis ? C'est toujours une préoccupation agréable, mais combien absorbante.

Profitez de la QUINZAINE DU CIGARE, pour aller faire votre choix aux étalages artistiques des débitants de tabacs de la Régie française. Vous y trouverez certainement, et à des prix abordables, pour Monsieur, des cigares pour vous-même ; vous, Madame, des cigares pour votre mari.

Une réunion du Conseil municipal

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra à l'Hôtel de Ville, le vendredi 29 novembre, à 18 h. 30. A l'ordre du jour:

Communications et propositions de l'Administration. — Comptabilité communale : Exercice 1936; budget primitif. — Id. : Dépenses imprévues; exercice 1935; compte rendu de l'emploi. — Listes électorales : Révision pendant l'année 1936; formation des Commissions; désignation des délégués. — Agents municipaux : Effets d'habillement des concierges, gardes et cantonniers, surveillants des halles et agents de police (1er lot). — Bâtiments communaux : Améliorations diverses dans les écoles primaires et maternelles : 1er lot, 2e partie, maçonnerie; 11e lot, 1re partie, menuiserie. — Id. : Etablissement de bains : 6e lot, 2e partie, menuiseries supplémentaires; 11e lot, électricité; travaux supplémentaires. — Id. : Collège de jeunes filles; travaux d'agrandissement; 1er lot, terrassements, maçonnerie. — Comptabilité communale : Prêts [illegible]; sommes irrécouvrables; admission en non-valeur; état présenté par M. le Receveur municipal.

Rapports des Commissions. — Comptabilité communale : Produits communaux [illegible] irrécouvrables. — Secours et subventions : [illegible] Société de pêche à la ligne « Le Goujon [illegible] »; organisation d'un concours pour le repeuplement du canal. — Id. : Association amicale des retraités municipaux de la ville de Roubaix: subside pour l'envoi d'un délégué au congrès de Paris. — Agents municipaux : Fournitures de drap pour la confection d'effets d'habillement [illegible] de gré à gré. — [illegible] Bourses [illegible]